

Arrêté du 30 juillet 2004 relatif à la mise en oeuvre, l'importation, l'exportation, la détention, la cession à titre gratuit ou onéreux, l'acquisition et le transport de certains agents responsables de maladies infectieuses, micro-organismes pathogènes et toxines

30/07/2004

Abrogé à compter du 1er juillet 2012 par [l'arrêté du 30 avril 2012](#)